



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
RESTREINTE

ECE/EC.AD/50
3 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONSEILLERS ECONOMIQUES DES GOUVERNEMENTS
DES PAYS DE LA CEE

Trente-deuxième session, 3-5 juin 1996

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA TRENTE-DEUXIEME SESSION

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 3
Adoption de l'ordre du jour	4 - 5
Election du Bureau et déclarations liminaires	6 - 9
Echange d'informations sur l'évolution des économies nationales et sur les politiques et programmes	10 - 16
Projections et perspectives à long terme	
Les conditions de la croissance au cours de la période 1996-2000 et leurs incidences à long terme	17 - 20
Etude de certains problèmes économiques structurels	21 - 34
a) Commerce international et changements structurels - tendances et politiques interrégionales et intrarégionales	21 - 26

Paragrapbes

b) Etude des changements structurels dans la région de la CEE et de leurs incidences sur l'emploi, la productivité du travail, les modes d'organisation du travail et la répartition des revenus	27 - 30
c) Développement économique durable	31 - 34
Programme de travail pour 1996-2000	35 - 41
Questions diverses	42
Annexe - Programme de travail pour 1996-2000	

* * *

MISE EN OEUVRE DE LA DECISION I (48) DE LA COMMISSION

Information

	<u>Paragraphes</u>
A. i) Projets de décisions et/ou de recommandations à examiner et éventuellement à adopter par la Commission à sa prochaine session	-
ii) Exécution des décisions adoptées par la Commission, notamment application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale (contributions aux programmes mondiaux et à la coopération interrégionale)	7-8, 21, 31, 36-37
iii) Amendements au mandat de l'OSP, à examiner et éventuellement à adopter par la Commission	-
iv) Programme de travail	
- Exécution du programme de travail, notamment difficultés rencontrées et propositions visant à rationaliser les activités, afin d'améliorer l'efficacité de l'organe subsidiaire et d'aider les pays en transition sur le plan économique	-
- Renseignements sur les ressources et propositions visant à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles	9
- Programme de travail et calendrier des réunions de l'année ou des années à venir	33-38 et annexe
v) Coopération	
- Coopération avec les autres organes subsidiaires de la CEE s'occupant de domaines d'activité différents mais apparentés et propositions visant à l'améliorer	33, 38
- Coopération avec les autres organisations et institutions compétentes et propositions visant à l'améliorer	15, 17-18, 22-29, 36-37
vi) Evaluation des publications (en coopération avec la Conférence des statisticiens européens)	-

Introduction

1. La trente-deuxième session des Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE s'est tenue du 3 au 5 juin 1996.

2. Des représentants des pays suivants ont assisté à la session : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(CNUCED) et le Fonds monétaire international (FMI) étaient représentés. Des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies ont assisté à la session.

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Président de la trente et unième session, M. K. Puumanen (Finlande) a ouvert la session.

5. L'ordre du jour (ECE/EC.AD/49) a été adopté.

Point 2. Election du Bureau

6. M. A. Swinarenko (Fédération de Russie) a été élu Président et MM. L. Cazan (Roumanie), J. Husár (Slovaquie) et J. Tschetter (Etats-Unis d'Amérique) Vice-Présidents.

DECLARATIONS LIMINAIRES

7. Le Président a exposé les nouvelles modalités d'organisation de la session annuelle arrêtées par le Bureau à sa réunion de janvier 1996 comme suite à la décision prise par les Conseillers économiques à leur trente et unième session (ECE/EC.AD/48, par. 49) ainsi qu'au paragraphe 10 de la décision A (50) et au paragraphe 12 de la décision A (51) de la Commission.

8. Le Président a ensuite informé les participants du processus de restructuration des activités de la CEE engagé en application de la décision A (50) et de la décision 1 (1995-S) concernant l'adoption d'une "déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe". Pour donner suite à ces décisions, la Commission avait constitué un groupe de travail spécial des orientations stratégiques et de l'efficacité qui devait, conformément à son mandat, procéder à une analyse minutieuse du programme de travail de la Commission et de celui de ses organes subsidiaires. Sous la direction du Bureau de la Commission, le Groupe de travail avait établi un questionnaire qui avait été envoyé aux Présidents de tous les organes subsidiaires. Le Bureau des Conseillers économiques avait répondu à ce questionnaire en décembre 1995. Vu qu'il s'agissait d'un exercice très important pour les travaux futurs des Conseillers économiques, le questionnaire et la réponse du Bureau avaient été distribués en tant que documents de séance. Le projet de conclusions de l'analyse du programme de la

Commission et des priorités devrait être disponible au début du mois de janvier 1997. On comptait qu'à sa cinquante-deuxième session, en avril 1997, la Commission prendrait des décisions à ce sujet sur la base du rapport du Groupe de travail spécial.

9. Le Directeur adjoint chargé de la Division des études et des projections économiques, M. P. Rayment, a évoqué la grave pénurie de ressources que connaissait le secrétariat du fait de la crise financière de l'Organisation des Nations Unies et du gel général du recrutement. Au sein de la Division, le pourcentage de postes vacants était élevé tant dans la catégorie des administrateurs (37 %) que dans celle des services généraux. L'un des deux postes d'administrateur et l'un des deux postes d'agent des services généraux affectés au service des Conseillers économiques étaient vacants. La décision de pourvoir les postes vacants était subordonnée à un certain nombre de conditions dont l'amélioration de la situation financière de l'ONU et la fin de l'opération de réaffectation du personnel qui était en cours. Si la Division ne disposait pas rapidement de davantage de ressources elle ne pourrait plus apporter aux activités des Conseillers économiques le même appui que par le passé et les Conseillers économiques devraient contribuer eux-mêmes de plus en plus à l'exécution du programme de travail. Vu les effectifs actuels de la Division des études et des projections économiques, le secrétariat ne serait probablement pas en mesure, notamment, d'établir le résumé des perspectives mondiales à moyen terme et à long terme pour la

session suivante des Conseillers économiques. En outre, la Division ne pourrait plus fournir un appui technique au Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie.

Point 3. Echange d'informations sur l'évolution des économies nationales et sur les politiques et programmes

10. Le Directeur adjoint chargé de la Division des études et des projections économiques, M. P. Rayment, a présenté l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1995-1996. Il a d'abord signalé que le secrétariat avait achevé la mise au point de l'Etude à la fin du mois de mars à partir des données statistiques disponibles à ce moment-là. Il a remercié les délégations qui avaient fait parvenir des rectificatifs et des observations au secrétariat pour aider à améliorer la version finale de l'Etude. En raison des nombreux postes vacants au sein de la Division, l'Etude ne portait pas, cette année, que sur l'évolution économique à court terme dans la région de la CEE; il avait fallu laisser de côté les questions structurelles. M. Rayment a ensuite passé en revue les faits nouveaux et évoqué les perspectives d'évolution à court terme et les risques liés à la situation macro-économique dans les pays à économie de marché et dans les pays en transition sur le plan économique membres de la CEE. A propos des faits nouveaux survenus dans la région de la CEE, il a mis l'accent sur la reprise vigoureuse en cours dans plusieurs pays d'Europe orientale, qui devait beaucoup à une politique d'investissement judicieuse et aux bons résultats obtenus à l'exportation. Il a ensuite évoqué les perspectives d'évolution à court terme et les risques liés à la situation macro-économique dans les pays à économie de marché et dans les pays en transition membres de la CEE.

11. Treize pays ont soumis des rapports sur la situation actuelle et l'évolution à moyen terme de leur économie. Ces rapports ont été distribués aux participants et quelques-uns d'entre eux ont fait l'objet d'un examen.

12. Les délégations ont fait observer que l'Etude et le Bulletin étaient des ouvrages spécialisés de grande qualité. Les délégations de certains pays en transition sur le plan économique ont signalé que les publications du secrétariat étaient souvent utilisées aux fins de l'élaboration des politiques économiques nationales.

13. A l'issue du débat sur les questions soulevées dans l'Etude et de l'examen des suggestions concernant les sujets à traiter dans les futurs numéros, les Conseillers économiques ont proposé d'approfondir et d'élargir l'analyse dans les domaines suivants :

- Le processus de mondialisation et l'intégration des pays en transition sur le plan économique dans l'économie mondiale; une attention particulière devrait être accordée aux investissements étrangers directs et à leurs incidences sur le progrès technique;
- Les coûts sociaux des transformations systémiques;
- La reprise des relations commerciales entre les pays en transition sur le plan économique;
- Les disparités régionales entre les régions sur le plan de la croissance et de l'emploi.

TABLE RONDE SUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS ET LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE EN EUROPE : LEURS INCIDENCES SUR L'EMPLOI

14. Afin de présenter le débat sur le thème prioritaire retenu pour l'échange de vues, à savoir "l'amélioration du climat des investissements et la restructuration de l'industrie en Europe : leurs incidences sur l'emploi", le Bureau avait décidé d'organiser une table ronde avec la participation des

personnalités suivantes : M. J. Dusil, Directeur du Département des coentreprises de l'Agence tchèque de promotion des investissements étranger, Prague, M. M. Landesmann, professeur d'économie à l'Institut d'études économiques comparées de Vienne, M. J. Philpott, Directeur de l'Employment Policy Institute, Londres, et M. A. Swinarenko, Vice-Ministre de l'économie de la Fédération de Russie, Moscou, et Président de la trente-deuxième session. M. K. Puumanen, Conseiller auprès du Conseil d'administration de la Banque de Finlande et Président de la trente et unième session des Conseillers économiques a dirigé les débats.

15. La table ronde a été suivie d'une discussion très instructive sur le processus de restructuration en cours aussi bien dans les pays à économie de marché que dans les pays en transition membres de la CEE, ses incidences sur l'emploi, l'évolution actuelle des investissements et les mesures qui pourraient être prises pour créer un climat plus propice aux investissements et améliorer l'emploi. M. R. Ford, Conseiller pour la politique macro-économique au Département des affaires économiques de l'OCDE, a rendu

compte de la suite donnée à l'étude de l'OCDE sur les emplois et est intervenu à plusieurs reprises au cours du débat.

16. Compte tenu des communications entendues pendant la table ronde et du débat qui avait suivi, les participants à la session ont approuvé le texte ci-après qui faisait la synthèse des principaux points et conclusions.

- Du fait de la complexité et des origines multiples du problème du chômage en Europe, il n'existe pas de solution unique ni de solution simple. Une réduction sensible du chômage passe essentiellement par la poursuite d'une croissance durable et une série de réformes structurelles.
- Parmi ces réformes, la déréglementation des marchés du travail peut jouer un rôle important mais elle n'est pas suffisante. L'investissement dans le capital physique et dans le capital humain peut contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail. Cela est vrai dans les pays occidentaux et plus encore dans les pays en transition sur le plan économique où les investissements, y compris les investissements étrangers directs, sont indispensables aux fins de la restructuration industrielle et du transfert de technologie.
- Le processus accéléré de mondialisation et d'intégration Est-Ouest pose aux deux parties de l'Europe des problèmes de taille. Cela a des incidences sur le modèle de spécialisation industrielle qui est en train de se mettre en place en Europe et poussera à procéder à de nouveaux ajustements sur les marchés du travail. Il est donc plus urgent que jamais de moderniser l'industrie et d'investir dans le capital humain et dans le capital physique. Cela vaut aussi pour les pays en transition sur le plan économique, qui s'efforçait de refaire leur retard sur le plan à la fois qualitatif et quantitatif.
- Contrairement à ce qui se passe dans les pays occidentaux à économie de marché, dans les pays en transition, l'inflation demeure élevée et fait obstacle à la reprise des investissements fixes. Il est donc important que ces pays poursuivent leurs politiques de stabilisation.
- Il faudrait, lorsqu'on élabore des politiques, ne jamais perdre de vue que l'état des marchés du travail et le climat des investissements sont étroitement liés; l'adaptation des marchés du travail a pour effet d'améliorer le climat des investissements; quant aux investissements, ils facilitent les réformes du marché du travail.
- La décision d'investir et de recruter appartient dans une large

mesure aux entreprises mais les pouvoirs publics contribuent grandement à la création d'un environnement propice à la croissance et à l'emploi.

- La nouvelle division du travail entre les pays européens risque d'aggraver les problèmes régionaux auxquels il importe donc d'accorder davantage d'attention dans les analyses futures.

Point 4. Projections et perspectives à long terme

Les conditions de la croissance au cours de la période 1996-2000 et leurs incidences à long terme

Documentation : EC.AD/R.87 et additifs 1 et 2

17. Le secrétariat a présenté la note sur "les perspectives à moyen terme de l'économie mondiale" qui traitait des projections établies par trois organisations internationales : l'Organisation des Nations Unies (projet LINK), le FMI et l'OCDE. Ces trois séries de projections étaient complétées par les projections de l'économie mondiale établies chaque année par une équipe de recherche française composée d'experts du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) et de l'Observatoire français de conjoncture économique (OFCE).

18. M. H. Delessy, qui était chargé du modèle Mimosa au CEPII a présenté le scénario établi par l'équipe du CEPII/OFCE. Contrairement aux autres scénarios qui prévoyaient que les pays industrialisés retrouveraient les taux potentiels de croissance à moyen terme dès le second semestre de 1996, le scénario à moyen terme du CEPII/OFCE analysait les facteurs qui, dans l'environnement macro-économique actuel des pays industrialisés, en particulier en Europe, risquaient de se traduire par une croissance faible, inférieure au taux potentiel jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

19. Les délégations se sont félicitées du résumé établi par le secrétariat. Elles ont fait observer qu'il était très utile, alors que l'on s'interrogeait sur le moment où la reprise interviendrait et sur sa vigueur, de comparer des scénarios différents. Cette approche aidait à évaluer les risques que comportait la situation macro-économique et permettait de débattre des diverses politiques applicables pour créer les conditions de la croissance à moyen terme et à long terme.

20. Les Conseillers économiques ont invité le secrétariat à établir un nouveau résumé pour la session suivante. En ce qui concerne la présentation des projections à moyen terme et à long terme concernant les pays en transition, il a été suggéré d'employer, si possible, dans le cas de chaque pays, les mêmes classifications pour le PIB et pour les autres indicateurs macro-économiques. On a souligné que le secrétariat devrait utiliser les dernières informations disponibles; lorsque c'était impossible et que les projections avaient été sensiblement modifiées, une note récapitulant les informations les plus récentes sur les perspectives d'évolution devrait être distribuée pendant la session.

Point 5. Etude de certains problèmes économiques structurels

a) Commerce international et changements structurels - tendances et politiques interrégionales et intrarégionales

21. Au titre de cet alinéa de point 5, les délégations ont examiné les principaux thèmes à traiter dans le cadre des travaux futurs - thèmes qui avaient été définis à la trente et unième session et qui faisaient l'objet de l'élément 05.3.1 du programme de travail - en tenant compte des dispositions du paragraphe 10 de la décision C (51) dans lequel la Commission avait

"confirm[é] qu'il import[ait] de poursuivre le programme d'ateliers et de séminaires portant sur des sujets présentant une importance pratique pour les pays en transition de la région de la CEE et a invit[é] les Etats membres et les organisations internationales à poursuivre et à augmenter leur appui à la série d'ateliers de la CEE".

22. En ce qui concerne le thème i), "Scénarios de développement macro-économique pour l'économie mondiale et les économies de la région de la CEE et leurs implications pour les pays en transition", à leur trente et unième session, les Conseillers économiques avaient invité le secrétariat à étudier la possibilité de construire différents scénarios d'évolution du commerce extérieur des pays en transition en coopération avec les responsables du projet LINK. Le secrétariat a informé les participants que l'équipe chargée des projections dans le cadre du projet LINK au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'Organisation des Nations Unies à New York était prête à faire tourner les simulations de ces scénarios, à condition que les Conseillers économiques fournissent eux-mêmes toutes les informations nécessaires pour leur élaboration. Il faudrait pour cela que les Conseillers économiques entreprennent une étude approfondie de l'évolution du modèle de spécialisation industrielle et de la structure du commerce international dans le cadre de la nouvelle économie mondiale, en mettant l'accent tout particulièrement sur les pays en transition.

23. M. F. Levčik de l'Institut d'études économiques comparées de Vienne a présenté quelques-uns des principaux résultats d'une étude du modèle d'intégration Est-Ouest en Europe, effectuée par l'un de ses collègues, M. Landesmann, ainsi qu'un certain nombre de suggestions concernant les travaux futurs qui découlaient de cette même étude.

24. Les délégations ont relevé l'excellente qualité et l'intérêt des études présentées et se sont déclarées favorables à l'exécution de travaux dans ce domaine. Il a été convenu que l'année suivante les Conseillers économiques concentreraient leur attention sur un thème intitulé "Lien entre la restructuration industrielle et le commerce international dans les pays à économie de marché et dans les pays en transition membres de la CEE". Dans le cadre de cette analyse, il faudrait accorder une attention particulière aux incidences de la mondialisation, au rôle des investissements étrangers directs et à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et mondiale.

25. Les pays membres ont été invités à proposer et à entreprendre des activités se rapportant à ce thème sous la forme d'études établies par les

délégations nationales, de séminaires, d'ateliers et d'autres réunions informelles. Le secrétariat établirait aussi une étude sur la question. Il a été suggéré que la table ronde organisée à l'occasion de la trente-troisième session annuelle soit consacrée à ce thème. Les Conseillers économiques ont invité le Bureau à discuter des travaux qui pourraient être entrepris dans ce domaine et à lui faire des suggestions à sa trente-troisième session annuelle.

Coopération transfrontière dans la sous-région géo-économique Bratislava-Brno-Győr-Vienne

26. La délégation slovaque a informé les participants des problèmes d'organisation rencontrés pour préparer la Conférence sur la coopération transfrontière dans la sous-région Bratislava-Brno-Győr-Vienne. Les Conseillers économiques ont pris note de ces difficultés et décidé de supprimer cet élément du programme de travail.

b) Etude des changements structurels dans la région de la CEE et de leurs incidences sur l'emploi, la productivité du travail, les modes d'organisation du travail et la répartition des revenus

27. A leur trente et unième session, les Conseillers économiques ont décidé que dorénavant les activités entreprises au titre de cet élément de programme devraient prendre la forme d'études présentées par les délégations nationales à la session annuelle et/ou d'ateliers ou d'autres réunions informelles. Comme suite à cette décision, la délégation russe a annoncé qu'elle soumettrait, pour examen à la trente-deuxième session des Conseillers économiques, une étude sur les activités d'investissement en Russie et les mécanismes utilisés pour les promouvoir. La délégation française a proposé d'organiser un atelier sur la "gestion des conséquences sociales du changement structurel"; une note d'information avait été établie à ce sujet (EC.AD/R.89).

28. Les points forts de l'étude russe ont été présentés lors de la table ronde organisée au titre du point 3 de l'ordre du jour.

29. La délégation française a fait savoir que l'atelier sur la "gestion des conséquences sociales du changement structurel" qui devait initialement se tenir à Paris les 1er et 2 juillet avait dû être reporté; la date exacte de l'atelier, qui pourrait avoir lieu au mois de novembre 1996, serait arrêtée dès que possible. Cette manifestation avait pour objet de permettre aux représentants, aux hauts fonctionnaires et aux experts des pays à économie de marché et des pays en transition qui s'occupaient de la politique de l'emploi, en particulier de la protection sociale, d'échanger des données d'expérience et d'engager une réflexion, notamment dans le contexte de la transformation de l'ancien système planifié en système de marché. La délégation française a demandé instamment aux Conseillers économiques de l'aider à identifier les personnalités qui s'occupaient directement de la politique de l'emploi et de la sécurité sociale afin que l'atelier réunisse les principaux intéressés.

30. Les Conseillers économiques ont remercié la délégation française d'organiser cet atelier. Ils ont invité toutes les délégations à répondre à la

demande de la France et ont encouragé toutes celles qui étaient intéressées à contribuer activement à cette manifestation en présentant des études et/ou en envoyant des experts.

c) Développement économique durable

Documentation : CEP/WG.2/4 - EC.AD/WG.1/12

31. Lorsqu'il a présenté ce point de l'ordre du jour, le Président a appelé l'attention des délégations sur le paragraphe 2 de la décision F (51) concernant la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable dans lequel la Commission avait "souligné la nécessité pour les organes subsidiaires principaux de mieux intégrer, le cas échéant, à leurs activités et à leur prise de décisions des considérations relatives à l'environnement et au développement durable".

32. M. V. Gejdoš (République tchèque), Président de la sixième session du Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie organisée par le Comité des politiques de l'environnement et les Conseillers économiques à Genève, les 24 et 25 janvier 1996, a présenté le rapport de cette réunion et de l'atelier sur l'"utilisation des instruments économiques pour la mise en oeuvre des politiques de l'environnement : la réaction du secteur privé", tenu les deux jours précédents. Il a résumé les travaux accomplis et le programme de travail arrêté par le Groupe de travail commun, y compris l'organisation de "mini-ateliers" consacrés à un sujet précis sur l'initiative d'un pays donné, et avec la participation d'experts nationaux. Ces réunions se révélaient très utiles pour aider les pays en transition à résoudre les problèmes environnementaux particuliers auxquels ils faisaient face.

33. Les Conseillers économiques ont appris que le programme de travail arrêté par le Groupe de travail commun à sa sixième session avait été distribué au Comité des politiques de l'environnement à sa troisième session, en mai 1996, qui en avait pris note. Les délégations ont été invitées à adresser au secrétariat les informations demandées par le Groupe de travail commun, comme

il était indiqué dans les différents éléments de son programme de travail.

34. Les délégations se sont félicitées de l'excellente qualité des travaux accomplis par le Groupe de travail commun et de l'utilité des ateliers organisés sous ses auspices. Les Conseillers économiques ont approuvé le rapport et le programme de travail du Groupe de travail commun.

Point 6. Programme de travail pour 1996-2000

Documentation : EC.AD/R.90 et additifs 1 à 3

35. Les participants ont pris note de la situation concernant les ressources disponibles pour assurer le service des Conseillers économiques, dont le Directeur adjoint chargé de la Division des études et des projections économiques, M. P. Rayment, avait rendu compte le premier jour de la session (voir plus haut le paragraphe 9).

36. Conformément à la recommandation du Bureau, la Fédération de Russie a distribué, le premier jour de la session, le texte d'une proposition visant à modifier l'élément de programme 05.2 "Projections et perspectives à long terme". Cette proposition a été examinée et les Conseillers économiques ont décidé d'ajouter aux travaux à faire au titre de cet élément de programme une nouvelle activité définie dans l'alinéa suivant :

Se référant à la décision D (51) de la CEE concernant le "renforcement de la coopération entre la CEE et l'OSCE", la délégation russe a proposé d'établir un rapport sur un système d'indicateurs d'alerte rapide propre à permettre de déceler toute situation économique de crise susceptible de compromettre la stabilité et la sécurité dans la région. Le secrétariat assurera la traduction du rapport, le distribuera à tous les Conseillers pour observations, et résumera leurs réponses dans un document qui sera soumis à la prochaine réunion informelle des Conseillers économiques, en janvier 1997. Sur la base de ce document, les Conseillers économiques étudieront la possibilité de mettre au point des indicateurs de ce type dans le domaine économique à l'intention des pays de la région et soumettront des recommandations à cet égard à la trente-troisième session.

37. Le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Y. Berthelot, a informé les participants des travaux en cours au sein du Groupe de travail spécial sur les orientations stratégiques et l'efficacité qui était chargé d'analyser le programme de travail de la Commission et celui de ses organes subsidiaires. Il a fait part aux délégations de ses vues personnelles sur l'importance de l'analyse économique dans les travaux du secrétariat de la CEE, la forme des publications du secrétariat et la nécessité de mettre en place un cadre pour débattre des questions économiques. Evoquant la proposition de la Fédération de Russie et se référant à la décision D (51), M. Berthelot a confirmé qu'il était, à ses yeux, important d'établir un système d'indicateurs d'alerte rapide qui permette de déceler toute situation économique susceptible de compromettre la sécurité dans la région, grâce à la fourniture en temps utile de statistiques thématiques et à l'analyse économique. Pour mettre sur pied un tel système, il faudrait commencer par procéder à une analyse conceptuelle et méthodologique minutieuse. M. Berthelot a invité tous les pays intéressés à contribuer aux travaux des Conseillers économiques sur la question et à participer aux débats qui auraient lieu sur ce sujet lors des réunions de l'OSCE à Prague (Forum économique de l'OSCE), à Barcelonne (prochain sommet de l'OSCE), et à Vienne (secrétariat de l'OSCE).

38. Les Conseillers économiques ont pris note des ateliers tenus récemment ou prévus dans le domaine économique (EC.AD/R.90/Add.3). Ils ont félicité l'ensemble des organes subsidiaires principaux pour é'aide extrêmement efficace qu'ils apportaient aux pays en transition par le biais de leurs réunions. Les Conseillers économiques ont recommandé que tous les organes

subsidiaires principaux intensifient leur programme d'ateliers et définissent de nouvelles formes et modalités d'aide aux pays en transition.

39. Le programme de travail adopté par les Conseillers économiques à leur trente-deuxième session est reproduit dans l'annexe au présent rapport. Une

réunion informelle se tiendra à Genève les 27 et 28 janvier 1997 avant la réunion du Bureau.

40. Les Conseillers économiques sont convenus de classer les éléments de leur programme de travail dans l'ordre suivant : 1) 05.1.1; 2) 05.3.1; 3) 05.3.2; 4) 05.2.1; 5) 05.3.3; et 6) 05.2.2.

41. Compte tenu du programme adopté, il est prévu de tenir les réunions suivantes entre la trente-deuxième session et la trente-troisième session :

Calendrier indicatif des réunions prévues entre la
trente et unième et la trente-deuxième session

Réunions	Lieu	Date
	1996	
Atelier sur la gestion des conséquences sociales du changement structurel	Paris (France)	Novembre
	1997	
Réunion informelle des Conseillers économiques	Genève	27-28 (matinée) Janvier
Réunion du Bureau	Genève	28 janvier (après-midi)
Septième session du Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie	Genève	17-21 février
Trente-troisième session des Conseillers économiques	Genève	2-5 juin

Point 7. Questions diverses

42. Néant.

Annexe

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996-2000

SOUS-PROGRAMME 05 - ANALYSE ECONOMIQUE

Activité 05.1 : ECHANGE D'INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION ECONOMIQUE

05.1.1 Echange d'informations sur l'évolution des économies nationales et sur les politiques et programmes [premier rang de priorité]

Exposé succinct : L'examen en commun de l'évolution économique et des politiques s'y rapportant ainsi que l'échange d'information sur ces questions représentent un aspect important du mandat des Conseillers économiques. Une attention particulière sera accordée aux évolutions à court, à moyen et à long terme qui ont des conséquences d'ordre structurel. Un ou deux thèmes particuliers, sur lesquels le débat sera centré, devront être choisis pour chacune des sessions. Pour présenter les thèmes retenus, une table ronde sera organisée avec la participation d'animateurs qui seront soit des conseillers économiques, soit des experts désignés par ces derniers.

Les Conseillers économiques formuleront aussi des observations sur les questions soulevées dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe et détermineront les sujets qui pourraient être traités dans des numéros futurs. Ils continueront d'échanger des informations sur l'élaboration et l'exécution des politiques et programmes à moyen et à long terme.

Travail fait et travail à faire : Pour chaque session, les gouvernements sont invités à rédiger des notes contenant des renseignements sur l'évolution de l'économie de leur pays et des brefs résumés qui seront distribués aux participants. Une réunion préparatoire informelle ouverte à toutes les délégations intéressées sera organisée juste avant la réunion du Bureau pour débattre de la situation et des perspectives économiques dans la région de la CEE et choisir des thèmes de discussion précis pour la session annuelle. Des notes établies à partir des travaux du secrétariat (Bulletin économique pour l'Europe, Etude sur la situation économique de l'Europe et autres études et projections disponibles) serviront de documentation de base pour aider à orienter le débat à la fois lors de cette réunion informelle et lors de la session annuelle.

Les Conseillers économiques sont invités à mettre à la disposition du secrétariat des documents relatifs aux politiques, programmes, projections et études connexes concernant leur pays.

Durée : Activité permanente.

Activité 05.2 : PROJECTIONS ET PERSPECTIVES A LONG TERME

05.2.1 Les conditions de la croissance durant la période 1997-2001 et leurs incidences à long terme [quatrième rang de priorité]

Exposé succinct : L'analyse des conditions de la croissance à moyen et à long terme déterminant le développement des pays de la région de la CEE et, au besoin, la formulation de recommandations, figurent en bonne place dans le mandat des Conseillers économiques. Dans le prolongement de la Perspective économique générale jusqu'en l'an 2000 (PEG), il importe tout particulièrement que les Conseillers économiques examinent les projections à moyen et à long terme disponibles, qui pourraient servir de cadre de référence pour leurs études prospectives, étant entendu que ces projections ne doivent pas être considérées comme des prévisions, mais comme de simples explorations des évolutions possibles. En particulier, l'examen de diverses questions fondamentales relatives à la transition vers l'économie de marché doit être envisagé dans une perspective à moyen et à long terme. Quelques-unes de ces questions peuvent se prêter à l'organisation d'ateliers ou de réunions

spéciales.

Travail fait : Un résumé des perspectives mondiales à moyen et à long terme a été établi pour examen par les Conseillers économiques. Une version préliminaire de ce document a été présentée et examinée au cours de la réunion informelle tenue en janvier 1996.

Travail à faire :

a) Les Conseillers économiques ont invité le secrétariat à établir, pour examen à la prochaine session, un nouveau résumé des perspectives mondiales à moyen et à long terme disponibles;

b) En application des décisions D (45), O (45) et B (49) et sur la base des informations fournies par le secrétariat au sujet des ateliers de la CEE tenus récemment ou prévus dans le domaine économique, les Conseillers économiques examineront ces activités et élaboreront des recommandations sur les thèmes économiques à retenir pour les futurs ateliers et séminaires, ainsi que sur les nouvelles formes et méthodes d'action que les Conseillers économiques ou d'autres organes subsidiaires principaux pourraient adopter pour venir en aide aux pays en transition;

c) Se référant à la décision D (51) de la Commission concernant le "renforcement de la coopération entre la CEE et l'OSCE", la délégation russe a proposé d'établir un rapport sur un système d'indicateurs d'alerte rapide propre à permettre de déceler toute situation économique de crise susceptible de compromettre la stabilité et la sécurité dans la région. Le secrétariat assurera la traduction du rapport, le distribuera à tous les Conseillers pour observations et résumera leurs réponses dans un document qui sera soumis à la prochaine réunion informelle des Conseillers économiques en janvier 1997. Sur la base de ce document, les Conseillers économiques étudieront la possibilité de mettre au point des indicateurs de ce type dans le domaine économique à

l'intention des pays de la région et formuleront des recommandations à cet égard à la trente-troisième session.

Durée : 1996-2001.

05.2.2 Base de données macro-économiques spéciales à long terme spécialisées et travaux de modélisation connexes [sixième rang de priorité]

Exposé succinct : La constitution et la tenue à jour d'une base de données macro-économiques spécialisées sont indispensables pour pouvoir analyser les perspectives à moyen et à long terme. Le champ de cette base de données doit être progressivement étendu à tous les domaines et questions touchant l'analyse macro-économique, y compris ceux de nature interdisciplinaire. Pour ce faire, il faudrait aussi mettre à profit les possibilités qu'offre le développement des réseaux de télécommunication d'établir des liens directs entre les pays membres, les organisations internationales et le secrétariat en vue de faciliter les mises à jour et les échanges d'informations. Le secrétariat passera en revue et analysera les modèles à moyen et à long terme de portée mondiale existants et les adaptera en fonction des besoins particuliers des Conseillers économiques.

Travail fait : Accès direct aux projections et à la base de données du projet LINK sur l'ordinateur du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et par l'intermédiaire du World Wide Web sur Internet. Intégration à la base de données du secrétariat de la base de données et des projections utilisées par l'OCDE pour ses Perspectives économiques.

Travail à faire : Mettre continuellement à jour les statistiques de la comptabilité nationale et du commerce des pays en transition et élargir la base de données en y incorporant des statistiques sur le commerce

international, les relations financières et l'environnement et d'autres statistiques pertinentes pour faciliter la recherche interdisciplinaire. Développer les échanges de données informatisés afin de faciliter les contacts avec les bases de données extérieures, les organisations internationales et les services nationaux de statistique.

Durée : 1996-2001.

Activité 05.3 : ETUDE DE CERTAINS PROBLEMES ECONOMIQUES STRUCTURELS

05.3.1 Commerce international et changements structurels - tendances et politiques interrégionales et intrarégionales [deuxième rang de priorité]

Exposé succinct : L'approfondissement de la division internationale du travail, la diffusion du progrès technique, les changements structurels et la croissance des échanges internationaux comptent parmi les principaux phénomènes qui ont marqué l'évolution de l'économie internationale au cours des 2 dernières décennies. Dans ce contexte, les faits nouveaux survenus dans les pays de la CEE, en particulier le démantèlement du système de commerce et de paiements du CAEM ainsi que l'instauration de relations commerciales

nouvelles, justifient de nouvelles analyses en vue d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à s'intégrer à l'économie européenne et à l'économie mondiale.

Travail fait : Les participants à la réunion informelle tenue en janvier 1996 ont débattu des perspectives d'évolution de l'économie mondiale à moyen et à long terme et de leurs incidences sur les pays en transition. Les Conseillers économiques ont examiné, à leur trente-deuxième session, une étude sur le modèle d'intégration Est-Ouest en Europe établie par M. M. Landesmann de l'Institut d'études économiques comparées de Vienne.

Travail à faire :

a) Des ateliers et réunions informelles seront organisés et des études nationales seront établies sur le thème : "Lien entre la restructuration industrielle et le commerce international dans les pays à économie de marché et les pays en transition membres de la CEE". Dans le cadre de cette analyse, il faudrait accorder une attention particulière aux incidences de la mondialisation, au rôle des investissements étrangers directs et à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et mondiale. Le secrétariat établira une étude sur le sujet.

Durée : 1996-1997.

05.3.2 Etude des changements structurels dans la région de la CEE et de leurs incidences sur l'emploi, la productivité du travail, les modes d'organisation du travail et la répartition des revenus [troisième rang de priorité]

Exposé succinct : Le ralentissement de la croissance économique et l'apparition de graves problèmes de chômage constituent depuis quelques années l'un des traits les plus marquants de l'évolution des pays de la CEE. Cette évolution, ajoutée au processus de restructuration en cours, peut avoir d'importantes conséquences pour l'équilibre de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre et retentir à la fois sur le rythme et sur l'orientation de la croissance économique.

Travail fait : A la trente-deuxième session, la Fédération de Russie a présenté les points forts d'une étude sur les activités d'investissement en Russie et les mécanismes utilisés pour les promouvoir.

Travail à faire : La France organisera un atelier consacré aux incidences de

la restructuration économique sur l'emploi et la protection sociale. Les pays membres ont été invités à aider la délégation française à identifier les personnalités qui s'occupent directement de la politique de l'emploi et de la sécurité sociale et à contribuer activement à cette manifestation en présentant des études et/ou en envoyant des experts.

Durée : 1996-1997.

05.3.3 Développement économique durable [cinquième rang de priorité]

Exposé succinct : Compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la CEE, ainsi que des résultats de la troisième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" tenue à Sofia (Bulgarie) en octobre 1995, les Conseillers économiques analyseront les rapports entre l'économie et l'environnement. Ils prêteront une attention particulière à la situation des pays en transition. Ces travaux seront exécutés par le Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie qui relève à la fois des Conseillers économiques et du Comité des politiques de l'environnement.

Travail fait : Un atelier sur le thème "Utilisation des instruments économiques pour la mise en oeuvre des politiques de l'environnement : la réaction du secteur privé" a été organisé les 23 et 24 janvier 1996, juste avant la sixième session du Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie, qui s'est tenue les 24 et 25 janvier 1996.

Travail à faire : Le Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie entreprendra les activités inscrites à son programme de travail (CEP/WG.2/4 - EC.AD/WG.1/12, annexe II). Celles-ci concernent, notamment, l'évaluation de la situation écologique et économique dans les pays en transition sur le plan économique, l'utilisation des instruments économiques pour la mise en oeuvre des politiques de l'environnement, la détermination du prix des ressources naturelles et les moyens d'encourager les petites et moyennes entreprises à se montrer plus respectueuses de l'environnement dans le cadre de leurs activités. Le Groupe de travail commun rendra compte des progrès accomplis au Comité des politiques de l'environnement et aux Conseillers économiques. Les pays membres ont été invités à adresser au secrétariat les informations demandées par le Groupe de travail commun, comme indiqué dans les différents éléments de son programme de travail.

Durée : 1996-1998.
